

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION SOUSS MASSA

SOCIETE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'AGADIR
« AGADIR REGION SPORT S.A »

AVIS DE RECRUTEMENT

1. Présentation du poste à pourvoir

Dans le cadre du renforcement de son capital humain et conformément aux exigences de gouvernance, de transparence et de performance, la Société AGADIR REGION SPORT S.A procédera au recrutement du profil suivant :

Poste	Domaine	Expérience	Type du Contrat	Nombre
DIRECTEUR TECHNIQUE CONFORMITE ET FACILITY MANAGEMENT	Technique, ingénierie, conformité et facility management	Bac+5 avec 08 à 10 ans d'expérience dans le domaine	CDI	01

2. Principales missions du poste et conditions

Le candidat est invité à consulter la fiche de poste détaillée ainsi que les conditions de candidature sur le portail www.emploi-public.ma.

3. Dossier de candidature

- Un Curriculum Vitae détaillé indiquant le parcours académique et professionnel du candidat ;
- Une lettre de motivation;
- Une copie des diplômes;
- Une copie des attestations justifiant l'expérience requise;
- Une copie de la CIN ;

4. Dépôt de candidature

Le dossier de candidature doit être scanné sous format PDF et chargé sur le portail <https://depot.emploi-public.ma>, au plus tard le **05 octobre 2026 à 17H00**

(Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.)



FICHE DE POSTE : Directeur Technique, conformité et facility management

1. MISSION PRINCIPALE

Le Directeur Technique, Conformité et Facility Management assure la définition, la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie technique de l'entreprise ainsi que la gestion, la maintenance et l'optimisation de ses infrastructures, équipements et installations.

Il veille à la conformité réglementaire, normative, technique et sécuritaire des bâtiments, infrastructures et installations exploités par l'entreprise.

Il garantit la disponibilité, la fiabilité, la sécurité, la performance et la pérennité du patrimoine immobilier et technique, tout en optimisant les coûts d'exploitation et de maintenance.

Il contribue à la maîtrise des risques, à l'amélioration continue de la qualité des prestations et à la continuité de activités de l'entreprise.

2. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Le Directeur Technique, conformité et facility management est notamment chargé de :

a) Pilotage de la stratégie technique

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie technique de l'entreprise.
- Définir les plans pluriannuels de maintenance, de rénovation et de renouvellement des équipements.
- Définir les politiques et procédures relatives à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures.
- Assurer la disponibilité et la continuité opérationnelle des installations.
- Proposer les investissements nécessaires à la modernisation et à la mise à niveau des infrastructures.
- Veiller à l'optimisation des coûts d'exploitation et de maintenance.
- Mettre en place des indicateurs de performance technique et assurer leur suivi.

b) Facility Management

- Superviser l'exploitation et la maintenance des bâtiments, infrastructures, installations techniques et équipements.
- Organiser la maintenance préventive, corrective et prédictive.
- Superviser les prestations externalisées : nettoyage, gardiennage, maintenance, espaces verts, dératization, désinfection, énergie, ascenseurs, climatisation, groupes électrogènes, plomberie, électricité, etc.
- Garantir la disponibilité des installations nécessaires à l'exploitation.
- Optimiser la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et des autres ressources.
- Mettre en place un système de suivi des interventions, incidents, pannes et travaux.
- Assurer la gestion technique des contrats de maintenance et prestations externalisées.
- Veiller à la qualité des prestations fournies par les entreprises sous-traitantes.

c) Conformité réglementaire et normative

- Identifier les exigences légales, réglementaires et normatives applicables aux infrastructures et activités de l'entreprise.
- Assurer la conformité des installations techniques, bâtiments et équipements.
- Organiser les contrôles réglementaires périodiques.
- Assurer le suivi des autorisations, agréments, certificats et rapports de contrôle.
- Veiller à la levée des non-conformités et au suivi des plans d'actions correctives.
- Assurer une veille réglementaire et normative dans les domaines techniques, sécurité, environnement et exploitation.
- Coordonner les relations avec les organismes de contrôle, autorités compétentes et bureaux d'études.
- Garantir la conformité des infrastructures techniques aux standards FIFA et identifier l'ensemble des locaux techniques nécessaires à la FIFA lors de la compétition.
- Tenir une veille sur les exigences de FIFA en matière d'infrastructure technique des stades, notamment en lien avec l'éclairage, la sonorisation, les écrans géants, hachoirs, tourniquets, câblage.



d) Sécurité des infrastructures et maîtrise des risques

- Identifier et évaluer les risques techniques liés aux infrastructures et équipements.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et de réduction des risques.
- Veiller à la conformité des installations électriques, incendie, gaz, ascenseurs, climatisation et autres installations techniques.
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des plans d'urgence et de continuité d'activité.
- Superviser les exercices et contrôles nécessaires en matière de sécurité des installations.
- Assurer le suivi des incidents techniques et proposer les actions correctives appropriées.

e) Gestion des projets techniques et travaux

- Piloter les projets de construction, rénovation, réhabilitation, extension et mise à niveau des infrastructures.
- Définir les besoins techniques et participer à l'élaboration des cahiers des charges.
- Superviser les études techniques et le suivi des travaux.
- Contrôler les délais, coûts, qualité et conformité des travaux.
- Coordonner les différents intervenants : bureaux d'études, architectes, entreprises, laboratoires, organismes de contrôle et administrations.
- Assurer la réception technique des travaux et le suivi de la levée des réserves.
- Veiller à la constitution et à la mise à jour des dossiers techniques des ouvrages et équipements.

f) Achats et marchés à caractère technique

- Participer à la définition des besoins techniques dans le cadre des achats et marchés.
- Élaborer ou valider les spécifications et prescriptions techniques.
- Participer à l'analyse technique des offres.
- Assurer le suivi de l'exécution des marchés et contrats techniques.
- Contrôler la conformité des prestations réalisées par rapport aux engagements contractuels.
- Veiller au respect des procédures internes et de la réglementation applicable aux entreprises publiques.
- Participer à la réception des prestations et à l'évaluation des fournisseurs et prestataires.

g) Gestion budgétaire

- Élaborer les prévisions budgétaires relatives à la maintenance, aux travaux, aux équipements et au facility management.
- Assurer le suivi de l'exécution budgétaire.
- Optimiser les dépenses d'exploitation et d'investissement.
- Identifier les possibilités d'économie et d'amélioration de la performance énergétique.
- Préparer les arbitrages budgétaires nécessaires en matière d'investissements techniques.

h) Management des équipes

- Encadrer, animer et évaluer les équipes techniques.
- Définir les objectifs individuels et collectifs.
- Organiser les ressources humaines et les astreintes nécessaires à la continuité de l'exploitation.
- Identifier les besoins en formation et développement des compétences.
- Développer une culture de prévention, de qualité, de conformité et d'amélioration continue.
- Veiller au respect des règles de santé, sécurité et conditions de travail.

i) Reporting et gouvernance

- Élaborer des tableaux de bord techniques et de facility management.
- Présenter régulièrement à la Direction Générale l'état des infrastructures, les risques, les incidents et les plans d'actions.
- Produire des rapports périodiques sur la maintenance, les travaux, la conformité et les consommations énergétiques.
- Alerter la Direction Générale sur tout risque susceptible d'affecter la continuité ou la sécurité des activités.
- Proposer des actions d'amélioration et de modernisation.



3. COMPÉTENCES TECHNIQUES REQUISES

a) *Compétences techniques*

- Gestion des infrastructures et du patrimoine ;
- Maintenance préventive, corrective et prédictive ;
- Facility management ;
- Gestion de projets et travaux ;
- Génie civil et installations techniques ;
- Gestion énergétique ;
- Réglementation applicable aux bâtiments et installations ;
- Normes de sécurité et de conformité ;
- Gestion des risques techniques ;
- Gestion des contrats et prestations externalisées ;
- Gestion budgétaire ;
- Élaboration de cahiers des charges et spécifications techniques ;
- Maîtrise des outils de reporting et de suivi des KPI ;
- Maîtrise des outils informatiques et logiciels de gestion technique.

b) *Compétences managériales et comportementales*

- Leadership et capacité de décision ;
- Capacité d'anticipation et de gestion des risques ;
- Sens de l'organisation et de la planification ;
- Rigueur et sens des responsabilités ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à gérer des situations d'urgence ;
- Aptitude à négocier et à coordonner différents intervenants ;
- Orientation résultats et amélioration continue ;
- Sens du service public et de l'intérêt général ;
- Excellentes capacités de communication ;
- Capacité à travailler en transversal avec les différentes directions.



4. PROFIL RECHERCHÉ

• **Formation :**

- Bac +5 /Diplôme d'ingénieur ou Master dans un domaine technique : génie civil, génie électrique, gén industriel, génie énergétique, maintenance, bâtiment ou domaine équivalent.
- Une formation complémentaire en management, facility management, qualité, sécurité ou gestion des risques constitue un atout.

• **Expérience :**

- Entre 8 et 10 ans/Expérience significative dans la gestion technique d'infrastructures, bâtiments ou équipements complexes.
- Expérience confirmée en management d'équipes techniques.
- Expérience dans la conduite de projets, travaux et opérations de maintenance.
- Une expérience dans un établissement public, une entreprise publique ou un environnement fortement réglementé constitue un avantage.

• **Langues :**

- Maîtrise obligatoire du français et de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit.